

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 11 décembre 2017 fixant le nombre des emplois de chef de projet en systèmes et réseaux d'information et de communication des administrations de l'Etat relevant du ministère de l'intérieur

NOR : INTA1734940A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2016-81 du 29 janvier 2016 relatif à l'emploi de chef de projet en systèmes et réseaux d'information et de communication des administrations de l'Etat, notamment ses articles 4 et 7,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le nombre d'emplois de chef de projet en systèmes et réseaux d'information et de communication des administrations de l'Etat relevant du ministère de l'intérieur et le nombre de ces emplois accédant à l'échelon spécial sont fixés ainsi qu'il suit :

Année	Nombre d'emplois
A compter du 1 ^{er} janvier 2018	23 dont 3 permettant l'accès à l'échelon spécial
A compter du 1 ^{er} janvier 2020	31 dont 3 permettant l'accès à l'échelon spécial
A compter du 1 ^{er} janvier 2022	39 dont 3 permettant l'accès à l'échelon spécial

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 décembre 2017.

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur,*

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines,
S. BOURRON*

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur,
F. DESMADRYL*

*Le secrétaire d'Etat
auprès du ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
*Le sous-directeur de l'encadrement
des statuts et des rémunérations,
F. DESMADRYL*